



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 17 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christelle BOMBEZY,
Mme Christine BLADOU, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure
DHELLEMMES, M. Didier DEFOSSE, Mme Laurence CHABRIER, M. Jean-
Paul JOULIA, M. Damien DANDALEIX, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Jérôme MILETTO (pouvoir à M. Laurent SAUVANET), M. Cédric MABRU
(pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER)

Secrétaire de séance : Laurence CHABRIER, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026.033 :

Objet : Administration générale – Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales de mars 2026

M. Laurent SAUVANET, 1^{er} adjoint, rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Cette commission est composée :

- du Maire, membre de droit et président de la commission qui n'a pas à figurer dans les personnes proposées ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants. Dans ce cas, 24 propositions personnes sont attendues.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

A noter qu'en l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions, dans le délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal, la Directrice départementale des Finances publiques serait dans l'obligation de procéder à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID. Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

M. Laurent SAUVANET propose aux conseillers de présenter les candidatures suivantes (liste de 24 noms) :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	M. Daniel DELRIEU	1	M. Pierre BOMBEZY
2	M. Georges BANQUETTE	2	M. Lucien MAZARD
3	M. Bernard LOURS	3	M. Pascal GAUTIER
4	Mme Béatrice BONAL	4	M. Christophe BENET
5	M. Jean-Louis GIMEL	5	M. Eric BOUYSSOU
6	Mme Fabienne ROSSI	6	M. Gilbert TRIN
7	Mme Dominique BOUSQUET	7	Mme Nicole PLACE
8	M. Jean-Louis ROBERT	8	M. Roland PETTOROSSO
9	M. Jean-Pierre NICOLAS	9	M. Daniel LAFFONT
10	Mme Thérèse TEULADE	10	Mme Carole TOURTOULOU
11	M. Maurice BERTRAND	11	Mme Ghislaine DESCHAMBRE
12	M. Jean-Paul JOULIA	12	Mme Martine ALEYRANGUE

LE CONSEIL

VU l'article 1650 du code général des impôts,

CONSIDERANT l'exposé de M. Laurent SAUVANET, adjoint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : PROPOSE la liste proposée suivante :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	M. Daniel DELRIEU	1	M. Pierre BOMBEZY
2	M. Georges BANQUETTE	2	M. Lucien MAZARD
3	M. Bernard LOURS	3	M. Pascal GAUTIER
4	Mme Béatrice BONAL	4	M. Christophe BENET
5	M. Jean-Louis GIMEL	5	M. Eric BOUYSSOU
6	Mme Fabienne ROSSI	6	M. Gilbert TRIN
7	Mme Dominique BOUSQUET	7	Mme Nicole PLACE
8	M. Jean-Louis ROBERT	8	M. Roland PETTOROSSO
9	M. Jean-Pierre NICOLAS	9	M. Daniel LAFFONT
10	Mme Thérèse TEULADE	10	Mme Carole TOURTOULOU
11	M. Maurice BERTRAND	11	Mme Ghislaine DESCHAMBRE
12	M. Jean-Paul JOULIA	12	Mme Martine ALEYRANGUE

ARTICLE 2 : CHARGE Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Résultat du vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Laurence CHABRIER

Le Maire,
Annie DELRIEU





Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 17 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christelle BOMBEZY,
Mme Christine BLADOU, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure
DHELLEMES, M. Didier DEFOSSE, Mme Laurence CHABRIER, M. Jean-
Paul JOULIA, M. Damien DANDALEIX, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Jérôme MILETTO (pouvoir à M. Laurent SAUVANET), M. Cédric MABRU
(pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER)

Secrétaire de séance : Laurence CHABRIER, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026.034 :

Objet : Administration générale – Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Mme le Maire dit aux conseillers que le recours à la Commission de Délégation de Service Public est prévu dans le cadre de la procédure de choix du titulaire d'une convention de délégation de service public. La commission de délégation de service public (CDSP) est la commission qui analyse les dossiers de candidature, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières et émet un avis sur les candidatures et les offres.

La CDSP est une commission spéciale, distincte de la commission d'appel d'offres.

Elle se compose de membres à voix délibérative et de membres à voix consultative qui assistent les premiers dans leurs prises de décisions. L'ensemble des membres à voix délibérative, à l'exception de son président, sont élus « en son sein » par l'assemblée délibérante, le président de la commission étant de droit le Maire de la Commune.

Le nombre de membres à élire est fixé à l'article L 1411-5 du CGCT en fonction de la nature et ou de la « taille » de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, comme suit pour les communes de moins de 3 500 habitants : 3 titulaires + 3 suppléants.

Les règles de composition des commissions de délégation de service public sont les mêmes que celles relatives à la commission d'appel d'offres pour ce qui concerne ses membres à voix délibérative.

Ainsi, elle se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres » (art. L 2121-21 du CGCT), dans la mesure où aucune disposition du CGCT ne s'y oppose.

En revanche, les représentants du comptable public et du service chargé de la répression des fraudes sont membres de droit de la commission, avec voix consultative.

LE CONSEIL,

VU l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020- du 23 juillet 2020 relative à la désignation des membres à la commission d'appels d'offres des marchés publics et jurys de concours,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : DESIGNNE membres titulaires : Annie DELRIEU TOURTOULOU, Didier IRLANDE Muriel BRUNO-LIANDIER.

ARTICLE 2 : DESIGNNE membres suppléants : Amélie CHAVAROT-JULHES, Laurent SAUVANET et Damien DANDALEIX.

ARTICLE 3 : CHARGE Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Résultat du vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Laurence CHABRIER



Le Maire,
Annie DELRIEU



Affiché le : **06 MAI 2026**

ARTICLE 2 : AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Résultat du vote

ADOpte A L'UNANIMITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Laurence CHABRIER



Le Maire,
Annie DELRIEU



Affiché le : **06 MAI 2026**



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 17 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 19 à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
 Présents : 17
 Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
 M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
 Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
 Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christelle BOMBEZY,
 Mme Christine BLADOU, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure
 DHELLEMMES, M. Didier DEFOSSE, Mme Laurence CHABRIER, M. Jean-
 Paul JOULIA, M. Damien DANDALEIX, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
 conseillers municipaux ;
 formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Jérôme MILETTO (pouvoir à M. Laurent SAUVANET), M. Cédric MABRU
 (pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER)

Secrétaire de séance : Laurence CHABRIER, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026-039 :

Objet : Culture - Artothèque : renouvellement de l'approbation de la convention de prêts d'œuvres entre le Conseil départemental et la Commune de Vic-sur-Cère

Mme Christine DELBOS, adjointe, rappelle aux conseillers que la Commune de Vic-sur-Cère sollicite depuis l'automne 2023 l'artothèque du Conseil départemental pour prêter et présenter au public des œuvres d'art originales issues de ses collections.

Pour information, la médiathèque départementale gère un fonds d'œuvres important qui donne lieu à des prêts gratuits en échange de la signature d'une convention et d'une caution. L'artothèque propose :

- De mettre en place l'exposition dans le hall-escalier de l'hôtel de ville avec 6 œuvres (1 porte entrée, 2 en montant à gauche des marches, 1 en haut des marches et 2 sur les chevalets) ;
- De déposer les œuvres à la médiathèque municipale tous les 6 mois en prévoyant une rotation tous les 3 mois, soit un dépôt de 12 œuvres.

LE CONSEIL

VU la délibération n°2023-054 en date du 28 septembre 2023,

VU le projet de convention proposé par l'artothèque départementale,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Christine DELBOS, adjointe,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : VALIDE la convention de prêt entre l'artothèque départementale et la Commune de Vic-sur-Cère.

ARTICLE 2 : AUTORISE Mme le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer la convention avec l'artothèque départementale.

Résultat du vote

ADOpte A L'UNANIMITE


Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Laurence CHABRIER



Le Maire,
Annie DELRIEU,



Affiché le : **06 MAI 2026**



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 17 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 19 à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
 Présents : 17
 Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
 M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
 Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
 Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christelle BOMBEZY,
 Mme Christine BLADOU, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure
 DHELLEMMES, M. Didier DEFOSSE, Mme Laurence CHABRIER, M. Jean-
 Paul JOULIA, M. Damien DANDALEIX, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
 conseillers municipaux ;
 formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Jérôme MILETTO (pouvoir à M. Laurent SAUVANET), M. Cédric MABRU
 (pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER)

Secrétaire de séance : Laurence CHABRIER, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026-040 :

Objet : Marchés publics - Exploitation du mini-golf municipal

Mme le Maire rappelle aux conseillers que la Commune a lancé un appel d'offre pour l'exploitation, l'entretien et le développement du mini-golf municipal.

La consultation des prestataires s'est déroulée du 12 mars 2026, 16 heures au 9 avril 17 heures. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le journal « La Montagne » et sur le profil acheteur « achatpublic.com » de la Commune. Le dossier de consultation a été mis en ligne sur cette même plateforme.

Une seule candidature a été déposée.

Mme le Maire présente aux conseillers le projet de convention d'occupation du domaine.

LE CONSEIL,

VU le Code des Marchés Publics,

VU l'appel d'offres paru le 12 mars 2026 concernant l'exploitation du mini-golf municipal,

VU le règlement de consultation du marché de prestation de service pour l'exploitation du mini-golf municipal, notamment ses critères d'analyse des offres,

CONSIDERANT l'avis favorable simple de la commission finances en date du 16 avril 2026,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le marché de prestation de service pour l'exploitation du mini-golf municipal à M. Philippe GUILHEN, exploitant du « P'tit kiosque de la Cère », pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2026.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'ensemble des termes de la convention d'occupation du domaine public permettant l'exploitation du mini-golf municipal, fixant le montant de la redevance annuelle à la somme forfaitaire de 1 900€.

ARTICLE 3 : AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Résultat du vote

ADOpte A L'UNANIMITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

Le Secrétaire de séance,
Laurence CHABRIER



Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU.



Affiché le : **06 MAI 2026**



Ville de
Vic-sur-Cère

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 17 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS : En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;
M. Laurent SAUVANET, Mme Christine DELBOS, M. Didier IRLANDE,
Mme Amélie CHAVAROT JULHES, M. François COURTINE adjoints ;
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jérôme CHEZAUD, Mme Christelle BOMBEZY,
Mme Christine BLADOU, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure
DHELLEMMES, M. Didier DEFOSSE, Mme Laurence CHABRIER, M. Jean-
Paul JOULIA, M. Damien DANDALEIX, Mme Muriel BRUNO LIANDIER,
conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. Jérôme MILETTO (pouvoir à M. Laurent SAUVANET), M. Cédric MABRU
(pouvoir à Mme Muriel BRUNO LIANDIER)

Secrétaire de séance : Laurence CHABRIER, assistée de Mme Caroline DEBLADIS, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026.032 :

Objet : Administration générale – Désignation d'un correspondant défense suite aux élections municipales de mars 2026

Mme le Maire dit aux conseillers que suite à la circulaire du 27 janvier 2004, chaque Commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

La fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien « Armée-Nation » grâce aux actions de proximité.

Mme le Maire propose de désigner Laurent SAUVANET.

LE CONSEIL

VU la circulaire de la défense du 27 janvier 2004,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : DESIGNÉ Laurent SAUVANET en tant que « correspondant défense ».

ARTICLE 2 : CHARGE Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Résultat du vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 19

Le Secrétaire de séance,
Laurence CHABRIER



Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Annie DELRIEU



Affiché le : **06 MAI 2026**